



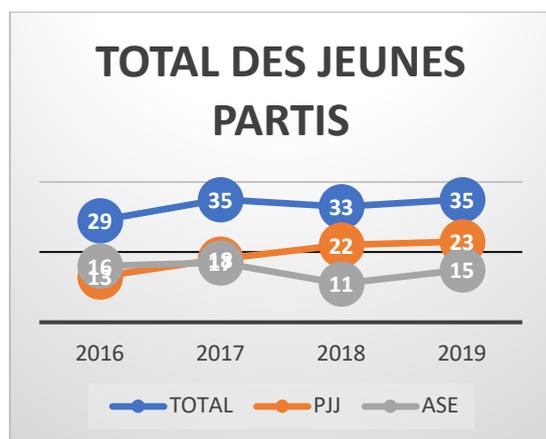
**seuil**

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020  
« Évaluation de l'impact des marches »

Janvier 2021

Par Bénédicte de Lataulade  
- Socio en Ville -

L'association SEUIL, fondée par Bernard Ollivier, écrivain-voyageur et ancien journaliste a 20 ans. La première marche s'est déroulée en 2002 et depuis l'association a accompagné 300 mineurs de 14 à 18 ans. Le nombre de marches est stable depuis quelques années, 35 jeunes partent par an en moyenne.



Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) Seuil est habilité par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans le cadre d'une convention triennale 2016/2019, en cours de renouvellement, et par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris (ASE) avec une habilitation à 15 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Seuil propose un séjour, dit de rupture : une prise en charge individualisée – un jeune et un adulte accompagnant – de 90 jours à 100 jours pour une marche en moyenne de 1 600 km. Jusqu'en 2020, la majorité des marches se déroulaient en Espagne, au Portugal ou en Italie.

Ces marches sont proposées à des jeunes filles et garçons, de 14 à 18 ans et des jeunes majeurs, jusqu'à 21 ans, dans certaines conditions, de la France métropolitaine, suivis par les services de l'ASE ou de la PJJ dont les jeunes incarcérés en Établissements Pour Mineurs (EPM) ou Maisons d'Arrêt (MA).

Ces jeunes ont bénéficié, pour la plupart d'entre eux, de différents placements, foyers éducatifs, centres éducatifs renforcés, fermes, lieux de vie, familles d'accueil, autres séjours de rupture.

## ▪ L'évaluation du projet associatif

L'association SEUIL a déjà fait réaliser deux évaluations en 2012 et en 2017 pour évaluer l'impact des marches (cabinet Pro-Éthique). Ces évaluations ont conclu que pour 54 % des jeunes accueillis, le projet de Seuil était une expérience importante dans leur parcours de vie, contre 30% des jeunes qui n'adhéraient pas au projet, soit du fait d'une interruption prématurée ou d'un arrêt décidé par Seuil au vu d'un motif grave.

Seuil a décidé de reconduire une évaluation en 2020, centrée sur l'impact des marches et sur les enseignements à définir sur le processus éducatif mis en oeuvre. Une question importante se posait alors à l'association au vu des derniers bilans : ceux-ci pointaient une augmentation de l'arrêt prématuré des marches. En 2019, 13 jeunes ont interrompu leur marche et 5 marches ont été arrêtées sur décision de Seuil. Ce chiffre a profondément interrogé l'équipe de Seuil : comment expliquer ces arrêts volontaires et fallait-il reconsidérer l'offre ? Il s'agissait donc d'analyser, entre autres, les raisons de ces arrêts prématurés.

La conduite de cette évaluation a pris une connotation particulière du fait de l'année au cours de laquelle elle a été conduite. Le 17 mars 2020 le confinement national, en réponse à la crise sanitaire, a été instauré. Un grand nombre d'activités économiques se sont arrêtées, celles nécessaires ont été maintenues, d'autres se sont réinventées dans des délais extrêmement brefs. Mi-mars les jeunes en train de marcher en Espagne ont été rapatriés en France, ce qui a été vécu par eux comme une expérience très brutale.

En juillet, les marches ont pu reprendre en Bretagne, sur des durées de deux mois. Puis au cours de l'été, des marches ont été organisées sur le chemin de Saint-Jacques en partant du Puy-en-Velay.

L'association a fait preuve d'une grande réactivité pour s'adapter à la situation, expérimentant de nouvelles manières de faire et permettant ainsi d'avancer sur certaines questions telles que la

durée des marches, l'application des règles de vie....

Pour mener à bien cette évaluation, une liste de 33 contacts a été fournie par Seuil pour réaliser des entretiens avec les jeunes et leurs familles.

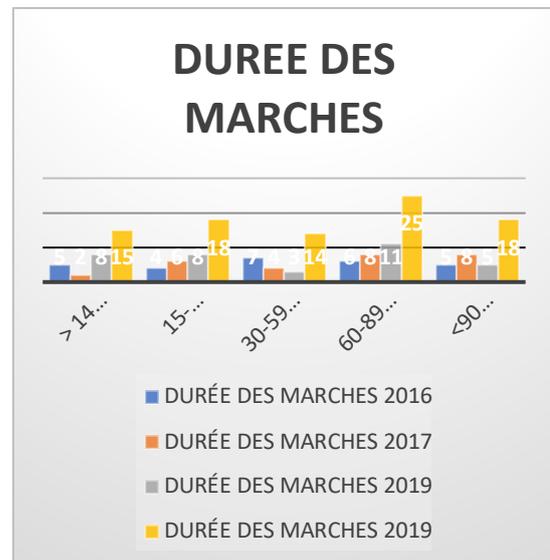
Or, il a bien fallu se rendre à l'évidence : ces jeunes constituent une population très volatile. Beaucoup d'entre eux ne sont absolument plus joignables soit parce qu'ils n'ont plus de numéro de téléphone ou soit qu'ils ne répondent à aucune sollicitation (ni aux sms, ni au téléphone, ni au mail). Certains d'entre eux sont en prison ou en situation inconnue.

En dehors de ces difficultés de contacts, beaucoup d'entre eux n'ont pas envie de témoigner (surtout ceux qui se sont arrêtés en chemin). Les jeunes qui témoignent facilement sont ceux pour qui la marche a été un vrai levier dans leur trajectoire éducative et personnelle. Ces jeunes ne représentent qu'eux-mêmes car chacun a une histoire singulière qu'il convient de considérer de manière unique.

Pour les autres, leur histoire a pu parfois être reconstituée à partir des entretiens menés avec les éducateurs référents et les accompagnants. Les parents, quant à eux quand ils acceptent de parler de leurs enfants, c'est souvent avec difficulté (sentiment de culpabilité, hésitations...).

Au final, nous avons pu interviewer directement 8 jeunes, 4 familles, 8 éducateurs PJJ et ASE, 8 accompagnants. Plusieurs réunions internes à l'association ont été organisées durant l'année de l'évaluation.

## ▪ Quels impacts de la marche sur les jeunes ?



Dès le début, l'évaluation a tenté de répondre à une question centrale pour tous, celle de « l'efficacité » des marches. Quels sont les impacts d'une marche sur la trajectoire éducative d'un jeune ? Comment le séjour de rupture proposé permet une réinsertion sociale et éducative ? Quels sont les critères permettant de juger de la « réussite » d'une marche ?

Ces questions, sont d'autant plus cruciales, que le nombre d'arrêts des marches avant la durée de 60 jours tend à augmenter.

Seuil a défini trois objectifs essentiels à la marche de longue durée :

- Réapprendre des règles de comportement
- Retrouver une confiance en soi
- Elaborer un projet de retour.

Une marche « réussie » serait une marche qui répondrait aux 3 objectifs de Seuil. Mais de l'avis de tous, le plus important est de partir. Il n'y a pas d'expérience « ratée » et encore moins négative. L'impact des marches écourtées n'est pas nécessairement moindre que ceux d'une marche arrivée au bout. La marche, qu'elle que soit sa durée, est un repère dans le parcours éducatif du jeune sur lequel l'éducateur pourra s'appuyer.

Pour l'ensemble des éducateurs interrogés, le fait de partir est déjà une victoire. Cette expérience devient alors un jalon essentiel dans la trajectoire du jeune.

Pour eux, les éléments structurants de la marche sont :

- La relation de binôme avec l'accompagnant
- Les rituels du quotidien
- Le défi
- L'engagement dans le projet
- L'effort physique
- Une relation différente à son environnement

#### ▪ QUELQUES CHIFFRES CLEFS :

- ⇒ **46% des jeunes marchent plus de 60 jours**
- ⇒ **57% des jeunes étudiés dans l'évaluation intègrent un parcours d'insertion après leur marche**
- ⇒ **Les éducateurs référents estiment que, quel que soit le parcours effectivement réalisé, la marche est un succès dans 84% des cas.**

#### ▪ Les raisons de l'arrêt des marches

Les raisons de l'arrêt sont parfois difficiles à saisir. Un jeune qui décide d'arrêter de marcher en général ne repart pas. Il y a plusieurs explications possibles à cet arrêt, souvent très personnelles.

On compte au total 46% de marches de plus de 60 jours. Ce sont des marches jugées « confirmées » avec des effets notables sur les jeunes. Pour le reste, 16% des marches durent moins de 14 jours et l'on peut considérer qu'il s'agit de marches non démarrées. Les autres marches dont la durée varie de 15 à 59 jours sont des marches écourtées pour diverses raisons. Avis médical, arrêts volontaires de la part des jeunes, ou décision de Seuil pour motif grave.

Cependant, tous les adultes référents constatent que les jeunes d'aujourd'hui ont de plus en plus de mal à se couper des réseaux sociaux. Leur besoin de connexion et de lien avec leurs pairs, via les

outils technologiques est vital. D'où une réflexion à mener sur les règles de rupture imposées durant le séjour. Ces règles sont en train d'être redéfinies.

#### ▪ L'année 2020 : une accélération de certains changements

Obligé de réagir à la crise sanitaire et à la fermeture des frontières, Seuil a organisé dès juillet 2020 des marches en France de 2 mois.

La question de la modularité des marches, question récurrente a ainsi été ré abordée de manière très pragmatique.

Pour répondre à sa demande, Seuil a proposé à la PJJ trois types de marches : une marche de 3 mois, conservant les objectifs initiaux, une marche de 30 jours, comme SAS de préparation à un nouveau projet de vie, pour des jeunes placés en CEF ou en prison et une marche de 15 jours calibrée pour des jeunes placés en détention et à vocation d'apaisement.

Le premier bilan réalisé juge que ces marches sur le territoire français ont été des marches « accomplies ». Le partage de la langue française avec les randonneurs rencontrés sur le chemin a permis des contacts très fructueux. Alors que la rupture linguistique faisait partie des fondamentaux du projet, il s'avère aujourd'hui que celle-ci peut être révisée.

Ainsi quelques fondamentaux de base ont été réinterrogés face à la nécessité de réagir vite, ce qui a permis d'avancer sur certaines questions que l'équipe se posait et de réinventer d'autres modalités de mise en œuvre.

Aujourd'hui la question centrale que se pose l'association est celle de son développement raisonné et raisonnable.

